

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le trois (3) avril 2023 à 19H30 au Centre Lepageois.

Étaient présents :

Monsieur maire : Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant :
Sylvain Claveau
Marc Lajoie
Josée Martin
Gervais Morissette
Roger Bérubé

Absent : Francis Dompierre

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trés. DMA.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Un moment de silence

2. 2023-063 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

Il est proposé par Madame Josée Martin et appuyé par Monsieur Marc Lajoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour présenté laissant affaires nouvelles ouvertes.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DU 6 MARS 2023

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux des séances du 6 mars 2023 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.

2023-064

Il est proposé par Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 mars 2023 tel que présenté.

4. 2023-065 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Marc Lajoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter le dépôt du rapport financier 2022

5. 2023-066 ACCEPTATION DES COMPTES

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 avril 2023.

Il est proposé par Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'approuver la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles et d'autoriser leur paiement.

LISTE DES COMPTES
Période 3

9167-6858 QUÉBEC INC.	FOSSET DÉGAGEZ PRÉVENTION	1114	C2303029	2 874,38
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	PEINTURE SIGNALISATION	1698630	C2303030	44,81
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	valve adaptateur dome champlure	1698758	C2303030	52,61
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	LAVE-GLACE	1698909	C2303030	18,35
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	BROCHE, CONNECTEUR FICHE	1699384	C2303030	25,83

MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	double clé	1699793	C2303030	32,09
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	tape à platre clep	1700098	C2303030	9,19
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	RETOUR PIECE	1700550	C2303030	- 1,15
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	spatule, pestici a rat	1700238	C2303030	50,53
QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE	FOURNITURE CONNEXION CASCADE	1700538	C2303030	56,43
ANGÉLINE ANCTIL	CONCIERGERIE MARS 2023	MARS 2023	C2303031	255,00
BRANDT	LAME BOLT AILE CHARRUE	9716771	C2303032	1 105,21
LES DISTRIBUTIONS M.M.T INC.	BARRURE MF	6036-514321	C2303033	10,53
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	BOIS TRAITÉ	FC00434714 -1		9,35
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	Annule référence: CPF2300174	FC00434714 -1		- 9,35
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	RUBAN CLAIR	FAD0014869	C2303034	12,63
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	BOIS TRAITÉ CLP ÉTAGÈRE	FC0071736	C2303034	29,37
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	CHARNIÈRE, CLOU CLEP	FC00072601	C2303034	19,27
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	BOIS POUR ÉTAGÈRE CLEP	FC0071949	C2303034	61,06
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	CONTREPLAQ.LAMBRIS GARDROBE	FC00072463	C2303034	97,83
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	GYSPE, BOIS POIGNÉE CLEP	FC00072849	C2303034	121,30
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	VIS, CHARNIÈRE CLEP	FC00072982	C2303034	13,73
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	CHAUFFE EAU 40G	FC00075423	C2303034	620,84
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	ENS TUBE CHAUFFE EAU 29 RIVIÈR	FC00075837	C2303034	10,10
BMR MONT-JOLI-UNORIA COOPÉRATIVE	BOIS ÉPINETTE MADRIER	FC00434691	L2300054	7,00
CNESST	COTISATION CNESST 2022	2481299-2022	L2300055	261,51
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	PANNEAU TRAVERSE CH.FER	31100510	C2303035	60,24
ÉQUIPEMENT BELZILE/DICKNER INC.	BOUT DE FER FOURNITURE	31100638	C2303035	25,10
ÉCO MITIS	RENOUVEL MEMBRE	2023	C2303053	100,00
EPB ENTREPOT DE PRODUITS DE BUREAU	CARTOUCHE ENCRE OKIDATA	232622	L2300056	366,77
H2 LAB	ANALYSE D'EAU	88649	C2303036	234,83
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	664902593211	L2300057	134,89
HYDRO-QUÉBEC	élec 2445 rue principale	615402719692	L2300058	79,56
HYDRO-QUÉBEC	élec 2207 rte 132	628002549933	L2300059	41,72
NOUVELLE IMAGE INC.	PAPIER COULEUR 8,5X14	3191	C2303037	39,30
IRVING 24	DIESEL 417.8L/MARS 2023	34927928	L2300060	753,41
IRVING 24	DIESEL 613.5L/ MARS 2023	34930617	L2300061	1 116,32
IRVING 24	DIESEL 342.6L/MARS 23	34937817	L2300062	609,62
IRVING 24	DIESEL 38.5L3 MARS 23	34944589	L2300063	69,04
EXPLOITATION JAFFA INC.	COLLECTE MARS 2023	041476	C2303038	3 711,39
BUOPRO CITATION	CAISSE PAPIER 2X	304521	C2303039	170,19
BUOPRO CITATION	CONTRAT SERVICE	1789999	C2303039	56,32
METRONOMIE LTÉE	SYSTÈME DE SONS VSOLIDAIRE	255224	C2303040	2 999,41
MRC DE LA MITIS	HON. COOP. LAC GROS RUISSEJROBI	39946	C2303041	135,00
MRC DE LA MITIS	hon prof lac gros ruisseausubv	39386	C2303041	45,00
PRODUITS MULTI-FORMES INC.	PANIER ET CROCHET POUR FLEUR	37068	C2303042	226,65
MYRIAM ST-LAURENT	BOISSON FORTE ACT.150E	MARS 2023	M2303028	142,25
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	BULLETIN,PORTE	MARS 2023	C2303043	29,00
PIÈCES D'AUTO SÉLECT	BATTERIE MF	25259073	C2303044	241,18
PIÈCES D'AUTO SÉLECT	CHANGER BATTERIE MF-RETOUR	25259078	C2303044	15,80
PROPULSE ENERGIES S.E.C.	HUILECHAUFAGE 662.6L/1.6110\$L	84439256	C2303045	1 234,19
BANQUE ROYAL DU CANADA CRÉDIT-BAIL	VERS#26 CRÉDITBAILWESTERNSTAR	MARS 2023	L2300064	4 423,91
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE FÉDÉRAL MARS 2023	MARS 2023	L2300065	3 142,66
REVENU QUÉBEC	REMISE PROVINCIAL MARS 2023	MARS 2023	L2300066	8 572,30
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	PAPIER TOILETTE SAC ORDURE	12309	C2303046	84,97
RREMQ	RREMQ MARS 2023	MARS 2023	L2300067	434,00
PRÉVENTION INCENDIE SAFETY FIRST	INSPECTION HOTTE CLEP	R20370	C2303047	222,59
STEVE MCDONALD	BATONHOCKEY.LUGE JEUNESSE	2023-03-03	C2303048	282,60
STEVE MCDONALD	ASSIETTE (150)	2023-03-01	C2303048	17,78
STEVE MCDONALD	CAFÉ, ASSIETTE (150)	2023-03-02	C2303048	23,77
STEVE MCDONALD	HOT-DOG-SAUCISSE (150)	2023-03-04	C2303048	22,63
PIÈCES D'AUTOS DR INC.	fourniture outils	702-470783	C2303049	110,65
PIÈCES D'AUTOS DR INC.	RACCORD COMPRESSEUR	702-70842	C2303049	68,97
PIÈCES D'AUTOS DR INC.	COURROIE MF	702-471355	C2303049	90,99
PIÈCES D'AUTOS DR INC.	ANTIGEL,PRESTONE	702471423	C2303049	84,30
PIÈCES D'AUTOS DR INC.	RETOUR COURROIE	702-471427	C2303049	- 75,84
PIÈCES D'AUTOS DR INC.	courroie mf	702+471422	C2303049	37,92
URLS DU BAS ST-LAURENT	adhésion 2023	2023	C2303050	100,00
LES SERVICES VERRO INC.	RÉP PNEU TRAILEUR	585115	C2303051	19,48
VILLE DE MONT-JOLI	ajustement 0-potable 2022	21765	C2303052	1 373,68
VILLE DE MONT-JOLI	LAC G-RUISSEAU VALÉRIE PROJET	21785	C2303052	55,12
VISA AFFAIRES DESJARDINS	FRAIS ANNUEL	2023-01	L2300068	60,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MÉDIA POSTE	2023-03-02	L2300069	32,38
VISA AFFAIRES DESJARDINS	PORTE CLÉ	VP-C3WX85NV	L2300070	20,11
VISA AFFAIRES DESJARDINS	STYLOS bracelet fetes	100963066	L2300071	582,70

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023**

VISA AFFAIRES DESJARDINS	COURRIER RECOMMANDÉ	2023-03-07	L2300072	24,88
VISA AFFAIRES DESJARDINS	renouvellement zoom	193640687	L2300073	229,95
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ORGANISATEUR RANGEMENT	CA316LXMYJII	L2300074	43,68
VISA AFFAIRES DESJARDINS	média poste	2023-03-28	L2300075	32,38
VISA AFFAIRES DESJARDINS	FOURNITURE BUREAU	2023-03-029	L2300076	12,08
VISA AFFAIRES DESJARDINS	ESSENCE MF	2023-03-30	L2300077	124,07

38 680.34\$

BILAN DU MOIS

Salaires nets : 14 employés 26 432.51\$

Total des factures : 38 680.34\$

Totaux salaires et compte du mois : 65 112.85\$

Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M) 21 317.19\$

Salaires payés : 26 432.51\$

Reste à payer : 17 363.15\$

6. 2023

PÉRIODE DE QUESTIONS #1 :

7. 2023-067

AUTORISATION DE PAIEMENT –VILLE DE MONT-JOLI- 1^{ER} VERS REGROUPEMENT INCENDIE

Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé appuyé par Monsieur Marc Lajoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 21670 à la Ville de Mont-Joli pour le 1^{er} vers du regroupement incendie au montant de 20 131.00\$

8. 2023-068

AUTORISATION DE PAIEMENT-VILLE DE MONT-JOLI-STATION DE POMPAGE 2022

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 21764 à la Ville de Mont-Joli pour les coûts d'entretien et d'exploitation de la station de pompage Jacques-Cartier au montant de 3 591.03\$.

9. 2023-069

AUTORISATION DE PAIEMENT –MRC DE LA MITIS-MISE À JOUR RÔLE

Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture de la Mitis pour la mise à jour du rôle au montant de 3 428.63\$

10. 2023-070

AUTORISATION DE PAIEMENT-ENTREPRISES A&D LANDRY INC.

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau appuyé par Monsieur Marc Lajoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 39974 à Les Entreprises A&D Landry pour l'achat de 100 tonnes d'abrasifs au montant de 5 000.42\$.

11. 2023-071

VERSEMENT FIMR (10/10) PART VILLE DE MONT-JOLI

Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage verse la part du FIMR (10/10) au montant de 21 776\$ à la Ville de Mont-Joli.

12. 2023-072

DÉPÔT DU RAPPORT DES FRAIS DU MOIS FÉVRIER POUR LES ACTIVITÉS LIÉES AU 150^E

Sur proposition de Monsieur Marc Lajoie appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte le dépôt des frais du mois de mars en lien avec les activités et autres frais liés avec le 150^e.

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023**

13. 2022-073

**ADOPTION-RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE
NUMÉRO 2023-01**

ATTENDU QUE l'article 148.0.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) stipule que toute municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., chapitre P-9.002) stipule qu'une municipalité régionale de comté doit adopter et mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire et qui présentent une valeur patrimoniale et qu'elle peut également y inclure des immeubles dont la construction est plus récente;

ATTENDU QUE l'inventaire effectué par la municipalité régionale de comté de La Mitis en vertu de l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., chapitre P-9.002) pourrait viser des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage;

ATTENDU QUE l'article 148.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) détermine qu'un immeuble patrimonial est un immeuble cité conformément à la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., chapitre P-9.002), situé dans un site patrimonial cité conformément à cette loi ou inscrit dans un inventaire visé au premier alinéa de l'article 120 de cette loi;

ATTENDU QUE l'article 138 de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (2021, chapitre 10) prévoit que toute municipalité doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagné de tout renseignement ou document requis par le ministre, et ce, tant que l'inventaire prévu au premier alinéa de l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel n'a pas été adopté à l'égard de son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal a la volonté d'assurer et de maintenir la pérennité de la valeur foncière municipale des immeubles et la protection des immeubles patrimoniaux présents sur son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance tenue le 6 mars 2023;

ATTENDU QU'il y a eu adoption du projet de règlement lors de la séance tenue le 6 mars 2023;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 avril 2023.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau et appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal adopte le règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 2023-01.

14. 2023

**AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT 2023-02 CONCERNANT L'OBLIGATION
D'INSTALLER UNE SOUPAPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON RETOUR) À
L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT
MUNICIPAL
REPORTER**

15. 2023

**DÉPÔT DU PROJET-RÈGLEMENT 2023-02 CONCERNANT L'OBLIGATION
D'INSTALLER UNE SOUPAPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON RETOUR) À
L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT
MUNICIPAL
REPORTER**

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023**

16. 2023-074 **ACHAT THERMOPOMPE BUREAU ADMINISTRATIF**
Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette appuyé par Monsieur Marc Lajoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'installation d'une thermopompe chez Réfrigération AIR C au montant de 3 397.48\$ avant taxes. Subvention PRABAM.
17. 2023-075 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE ET LA VILLE DE MONT-JOLI**
CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage et la Ville de Mont-Joli se sont entendues sur le partage des ressources humaines et matérielles en matière de travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un protocole a été établi afin d'encadrer le partage de ces ressources;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Roger Bérubé appuyé par le conseiller Marc Lajoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Magella Roussel maire et madame Tammy Caron, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage cette entente.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.
18. 2023-076 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**
ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 118 234\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Sylvain Claveau, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.
19. 2023-077 **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RÉGION DE MONT-JOLI**
Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage confirme qu'il a pris connaissance du rapport annuel 2022 du service de sécurité incendie de la région de Mont-Joli et l'accepte tel que rédigé.
20. 2023 **AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT 2023-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2011-05**
Reporter
21. 2023 **DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2011-05**
Reporter
22. 2023-078 **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
QUE la résolution a pour objet de modifier le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2023 ;

QUE la résolution 2023-031 de février 2023 soit modifiée ;

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023 est modifié de la façon suivante :

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023**

La séance ordinaire fixée au lundi 10 juillet 2023 est devancée au mardi le 4 juillet 2023;

La séance ordinaire fixée au lundi 7 août 2023 est reportée au lundi le 14 août 2023 ;

Il est proposé par Monsieur Marc Lajoie appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de modifié les dates des séances mentionnées ci-haut.

23. 2023-079

ACHAT SOUDEUSE

Sur proposition de Monsieur Marc Lajoie appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage procèdera à l'achat d'une soudeuse d'une valeur entre 2 500\$ et 3 500\$.

24. 2023-080

PARTENARIAT AVEC LE CFP MONT-JOLI MITIS POUR LA CONFECTION D'UN FOYER EXTÉRIEUR

Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de faire un partenariat avec le CFP Mont-Joli Mitis pour la confection et l'achat de matériel du foyer extérieur pour environ 1300\$. Projet Voisin Solidaire.

25. 2023-081

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MRC DE LA MITIS VIA LE PROGRAMME INITIATIVE CULTURELLE DE LA MITIS POUR LE 150^E DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage fête son 150^e en 2023, qu'il s'agit d'un évènement culturel rassembleur de grande importance pour toute la communauté Lepageoise;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du *programme initiatives culturelles de la Mitis*;

CONSIDÉRANT QUE les activités principales des commémorations du 150^e auront lieu entre le 4 et le 6 août 2023 sur le site du parc municipal de Saint-Joseph-de-Lepage;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement comportera spectacles de musique, des expositions historiques, activités liées au patrimoine agricole de la région;

CONSIDÉRANT QUE les spectacles auront une portée dans toute la Mitis et que la MRC doit jouer un rôle financier dans le rayonnement de l'ensemble des municipalités de son territoire;

IL EST ATTENDU QUE

QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage, en collaboration avec le comité organisateur des fêtes du 150^e dépose une demande financière au programme *Initiatives culturelles La Mitis* de la MRC de la Mitis;

QUE la Directrice générale de la municipalité et trésorière des fonds reliés au 150^e Tammy Caron soit autorisée à signer les documents officiels;

QUE Steve McDonald, agent de vitalisation assurera le suivi de la demande auprès de la MRC;

QUE l'organisation respectera sa participation financière, comme indiqué dans le budget final mis dans le contrat.

POUR CES MOTIFS

IL est proposé par Monsieur Gervais Morissette, appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2023**

Joseph-de-Lepage demande une aide financière à la MRC de la Mitis dans le cadre son *programme initiative culturelle de la Mitis*;

26. 2023-082

PROMESSE D'ACHAT-ENTRE LE SERVICE SCOLAIRES DES PHARES ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

ATTENDU QUE LA municipalité est disposée à acquérir le terrain vacant situé en bordure de la rue de la Rivière à St-Joseph-de-Lepage, connu et désigné comme étant le lot QUATRE MILLION TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE QUATRE CENT TRENTE-QUATRE (4 371 434) cadastre du Québec circonscription foncière de Rimouski (l'immeuble »).

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du document de promesse ;

ATTENDU QU'elle accepte les conditions tels que mentionné sur la promesse d'achat ;

QUE la municipalité assumera les frais reliés à la transaction dont, notamment, les frais de notaire et autres frais si nécessaire;

POUR CES MOTIFS ;

Il est proposé par Monsieur Marc Lajoie appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage achète le terrain ci-haut mentionné au montant de 25 000\$ et les fonds sont pris au surplus non affecté et nomme Madame Tammy Caron, Dg-gref-trés. Et M. Magella Roussel, maire à signer au nom et pour la municipalité de St-Joseph-de-Lepage.

27. 2023-083

INSCRIPTION AU CONGRÈS ADMQ JUIN 2023

Sur proposition de Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Marc Lajoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte l'inscription au Congrès de l'ADMQ pour le 14-15-16 juin 2023 au montant de 566\$ + taxes.

26. 2023-084

AFFAIRES NOUVELLES

A) GROUPE MUSIQUE-BUDGET 150^E

Sur proposition de Monsieur Roger Bérubé appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte le nouveau groupe de Musique BackBone pour les festivités du 150^e au prix de 3 700\$.

2023-085

B) ACHAT PNEUS REMORQUE

Sur proposition de Monsieur Gervais Morissette appuyé par Monsieur Marc Lajoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'achat de pneus pour la remorque chez les Services Verro inc. montant estimé entre 750\$ et 1000\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

27. 2023-086

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Josée Martin déclare la fermeture de l'assemblée à 21h01.

Magella Roussel, maire

**Tammy Caron, Directrice-générale
et greffière-trés. DMA**

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 3 avril 2023, tenue au centre Lepageois à 19h30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire